



**Fédération Départementale
des Chasseurs du Morbihan**

DEMANDE DE DUPLICATA DU PERMIS DE CHASSER

(en cas de perte ou de destruction de l'élément permanent (volet vert) du permis de chasser)



1) Faire une demande **d'attestation préfectorale de délivrance initiale d'un permis de chasser** auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de délivrance du titre initial (cf. courrier ci-joint à compléter ou à reproduire). Délai : 15 jours.

2) Dès réception, **adresser** :

- l'attestation préfectorale de délivrance initiale d'un permis de chasser,
- le formulaire Cerfa n° 13944*05 « déclaration de perte et demande de duplicata d'un permis de chasser » dûment complété et signé (recto/verso),
- la photocopie d'une pièce identité (carte d'identité (recto/verso) ou passeport),
- le permis détérioré,
- deux photographies d'identité (format 35 x 45 mm) à agraffer sur le Cerfa n° 13944*05,
- un chèque bancaire de 30 € libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'O.F.B.

à l'O.F.B.
Unité du permis de chasser
B.P. 20
78612 LE PERRY EN YVELINES CEDEX.

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (D.D.T.M.)
Service Biodiversité, eau et forêt
1 Allée du Général Troadec
B.P. 520
56019 VANNES CEDEX

NOM et prénoms :
Adresse :
Code postal : Commune :

Téléphone :

Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :

Numéro du permis de chasser (si connu) :
Date de délivrance du permis (même approximative) :

Fournir la photocopie d'une pièce d'identité.
(carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport)

Monsieur le Directeur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser une attestation de délivrance initiale du volet permanent de mon permis de chasser afin que je puisse effectuer une demande de duplicata de ce dernier.

Vous en remerciant à l'avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

A.....,

Le.....
(Signature)